



RAPPORT D'ACTIVITE 2019

**Union Régionale des Professionnels de
Santé des Pédicures-Podologues libéraux
des Pays de la Loire (URPS PP PdL)**

RAPPORT D'ACTIVITE 2019

L'EDITO

« . »

*Monsieur CASIMONT Serge, Pédicure-Podologue libéral,
Président de l'URPS des Pédicures-Podologues libéraux des Pays de la Loire*

LE SOMMAIRE

Table des matières

I. Les missions	4
II. L'équipe et le fonctionnement de l'URPS	4
1. L'Assemblée générale	4
2. Le Bureau	5
3. Les salariés.....	5
III. La conférence des URPS pédicures-podologues	5
IV. L'inter-URPS	5
V. Les chiffres de 2019.....	6
I. Analyser les besoins en santé et l'offre de soins	7
4. Au sein des instances de démocratie sanitaire.....	7
1. La Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA).....	7
2. Les Conseils Territoriaux de Santé (CTS)	7
II. Participer à l'organisation de l'exercice professionnel.....	8
1. L'offre de soins ambulatoire au niveau régional.....	8
Le Comité Régional de Concertation sur les Soins de premier recours (CORECS)	8
2. L'expérimentation d'organisations innovantes au niveau régional	8
Le comité stratégique régional Article 51	8
3. La formation des professionnels de santé	8
Faire découvrir l'exercice libéral aux étudiants	8
III. Informer et soutenir les nouveaux modes d'exercice coordonné	10
1. Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)	10
Le comité de suivi inter-URPS des CPTS.....	10
2. Les équipes de soins primaires (ESP)	10
L'association ESP CLAP.....	10
3. Les dispositifs d'exercice coordonné au niveau départemental	10
Les Comités d'Accompagnement Territorial des Soins de premiers recours (CATS)	10
4. Les Plateformes de coordination	11
Les plateformes Territoriales d'Appui (PTA)	11
5. Les rencontres des partenaires	11
La journée des acteurs de Santé en Pays de la Loire.....	11
IV. Développer l'utilisation de système d'information partagés.....	12
1. Rencontre avec les partenaires	12
1. Tour de France du numérique en Santé.....	12
2. Déploiement régional du Dossier Médical Partagé et de la Messagerie Sécurisée de Santé.....	12
V. Valoriser le rôle du Pédicure-Podologue dans l'offre de soins.....	13
1. Dans le cadre du repérage des fragilités chez les personnes âgées.....	13
2. Dans le cadre du diagnostic d'une affection mycosique de l'ongle	13

NOTRE URPS

Les URPS ont été créées par la Loi Hôpital Patient Santé Territoire. Dix professions de santé sont représentées : sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, infirmiers, pharmaciens d'officine, chirurgiens-dentistes, orthophonistes, pédicures-podologues, orthoptistes et biologistes responsables.

La région des Pays de la Loire représente près de 810 pédicures-podologue libéraux.

I. Les missions

Les douze membres désignés, participent à l'organisation de l'offre de santé et de l'exercice professionnel. Ils sont l'interface entre les pédicures-podologues libéraux, l'Agence Régionale de la Santé, les URPS représentant les autres professions de santé, le secteur hospitalier et le secteur médicosocial.

Les unions participent :

- A la préparation et à la mise en œuvre du projet régional de santé
- A l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins, en vue notamment de l'élaboration du schéma régional d'organisation des soins
- A l'organisation de l'exercice professionnel : la permanence des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercice
- A des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique
- A la mise en œuvre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les réseaux de santé, les centres de santé, les maisons de santé et les pôles de santé, ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins,
- Au déploiement et à l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagés
- A la mise en œuvre du développement professionnel continu

II. L'équipe et le fonctionnement de l'URPS

Sur le plan national, les élections aux URPS sont un élément de la représentativité syndicale. L'équipe est désignée par le syndicat représentatif : La Fédération Nationale des Podologues (FNP).

1. *L'Assemblée générale*

CASIMONT Serge (44)

DEVINEAU Agathe (44)

DOUAUD Denis (44)

GUIOT Frédéric (49)

MAILLARD Karine (53)

MARTINEZ Gabrielle (44)

**Elu sortant °Elu entrant*

PELE Marie France (85)

ROUSSEAU Joël (72) *

ROY Nathalie (85)

SCHLAWICK Murielle (44)

SUPIOT Jean Paul (44)

VALLON Charlotte (44)

L'assemblée générale est présidée par Monsieur CASIMONT et composée de 12 membres. Elle se réunit deux fois, en Mars et Novembre. En Mars, elle entend les rapports sur la gestion du bureau, la situation financière et morale de l'URPS. Elle approuve les comptes de l'exercice clos. En Novembre, elle vote le budget prévisionnel et réalise le bilan des actions en cours et à venir.

En cours de l'année 2019, Monsieur ROUSSEAU a laissé son siège vacant.

2. Le Bureau

CASIMONT Serge (44)	<i>Président</i>
SUPIOT Jean Paul (44) *	<i>Vice-président</i>
DOUAUD Denis (44)°	<i>Vice-président</i>
MAILLARD Karine (53)	<i>Secrétaire</i>
PELE Marie France (85)	<i>Trésorière</i>

Le bureau administre le fonctionnement de l'URPS, élabore et met en œuvre la politique de l'URPS et prépare les assemblées. Il s'est réuni deux fois en 2019.

3. Les salariés

Au cours de l'année 2019, Madame HENON, chargée de mission, est mise à disposition par l'URPS des kinésithérapeutes libéraux à hauteur de 0.1 ETP. Elle participe à l'organisation et la structuration de l'URPS.

III. La conférence des URPS pédicures-podologues

Le 15 Juin 2018, les URPS pédicures-podologues ont créés la Conférence Nationale des URPS Pédicures-podologues. Cette conférence est une structure de coordination et d'expertise à la disposition des URPS qui permet de coordonner, mutualiser les outils et disposer d'une vision nationale.

Monsieur Casimont a participé à une rencontre en 2019.

IV. L'inter-URPS

Des rencontres régulières sont organisées entre les dix URPS des différentes professions de santé libérales afin de mener une réflexion commune, échanger sur l'actualité de la santé dans la région et mener des projets sur des thématiques transversales. Ces rencontres ont abouti à la création de l'Association inter-URPS des Pays de la Loire. L'Assemblée Générale constitutive du 19 décembre 2019 a élu un trio pour assurer la présidence : Mr Caillard, président de l'URPS Médecins libéraux, Mr Guillemot, président de l'URPS Pharmaciens d'officine et Mme Glotin, présidente de l'URPS des orthophonistes libéraux.

Monsieur Casimont a participé à quatre rencontres en 2019.

Une journée de séminaire est organisée chaque année par 5 URPS. Cette édition, « Les CPTS en Pays de la Loire, où en est-on ? » s'est déroulée le 14 Novembre 2019 et a permis de réunir 80 élus, représentant les dix URPS, dont 6 membres de l'URPS, pour échanger sur les enjeux des CPTS autour de 4 tables rondes :

- "L'œil de la fédération des CPTS (FCPTS)", Dr Claude Leicher - Président FCTPS et David Guillet - Vice-président FCPTS & Président URPS Infirmiers
- "Focus sur les CPTS en région et quel accompagnement en Pays de la Loire ?" Evelyne Rivet, Responsable du département Accès aux Soins Primaires de l'Agence Régionale de Santé et Pierre Rousseau Directeur et coordination Régional Assurance Maladie

- "Usagers, Médico-social et social, leurs clés pour une bonne coopération et leurs raisons de s'y investir", Alain Foltzer - Président FHP Val de Loire-Océan et Anne-Cécile Fourrage - Conseillère technique URIOPPS et Gérard Allard - Vice-président France Assos Santé Pays de la Loire
- "Et en pratique ? Témoignages et retours d'expérience", Dr Hélène Bellanger - Présidente CPTS Littoral Vendéen, Dr Elias Amiouni - Président CPTS Atlantique Nord Loire - et Dr Florence Naval, Dr Jean-François Moreul - CPTS COLHAJ, et représentants de CPTS Centre Val de Loire

V. Les chiffres de 2019

L'URPS est principalement financée par les contributions prélevées par l'URSSAF aux pédicures-podologues libéraux conventionnés.

PROGRAMME DE TRAVAIL 2019

I. Analyser les besoins en santé et l'offre de soins

4. *Au sein des instances de démocratie sanitaire*

1. La Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)

La CRSA est un lieu d'expression et de concertation des acteurs de santé. Elle rend un avis sur la politique régionale de santé. Elle peut faire des propositions sur l'évolution des politiques et organiser des débats publics. Elle s'organise autour d'une assemblée plénière, d'une commission permanente, de groupes de travail permanents et de quatre commissions spécialisées (« prévention » ; « organisation des soins » ; « prise en charges et accompagnements médico-sociaux » ; « droits des usagers »).

Cette année, ces rencontres ont abordé plusieurs thématiques :

- *Les droits des usagers,*
- *Le ressenti des professionnels de santé des services d'urgence,*
- *Le service sanitaire des étudiants en santé,*
- *La Démocratie participative et l'organisation d'un débat public citoyen,*
- *L'évolution de la société vis-à-vis des maladies chroniques et du vieillissement,*
- *L'Article 51,*
- *La mise en place des CPTS,*
- *La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et les dispositions pour réduire les inégalités,*
- *L'accès aux soins pour les personnes en situation de handicap ...*

Monsieur Casimont, siège à l'assemblée plénière en tant que suppléant. Il a participé à deux rencontres en 2019.

2. Les Conseils Territoriaux de Santé (CTS)

Les CTS sont à la fois le lieu et l'instance qui garantit un exercice plein de la démocratie sanitaire en proximité, et celui qui garantit la mise en cohérence des initiatives et actions des partenaires dans le domaine de la santé et leur bonne articulation.

Madame Martinez siège en tant que suppléante au CTS 44. Elle a participé à une rencontre en 2019. Ces rencontres ont permis d'échanger sur les sujets suivants :

- *L'animation territoriale en Loire Atlantique impulsée par l'ARS,*
- *Le diagnostic territorial en santé mentale et le projet territorial correspondant,*
- *Le déploiement et les usages du DMP,*
- *Le projet de débat public sur l'accès aux soins,*

II. Participer à l'organisation de l'exercice professionnel

1. *L'offre de soins ambulatoire au niveau régional*

Le Comité Régional de Concertation sur les Soins de premier recours (CORECS)

Le CORECS est le lieu de concertation entre les différents partenaires intervenant en matière d'organisation des soins de premier recours. Il permet de partager un diagnostic et de construire une réflexion prospective sur l'offre de soins ambulatoires au niveau régional, et de favoriser le développement des exercices regroupés des professionnels par une mise en cohérence des stratégies de ses membres.

Cette année, ces rencontres ont abordé plusieurs thématiques :

- *Les nouveaux dispositifs d'accompagnement pour l'accès aux soins des Personnes Handicapées,*
- *Le Plan d'accès territorial aux soins,*
- *La santé des femmes,*
- *Le Pacte de refondation des urgences,*
- *Les CPTS,*
- *Les assistants médicaux,*
- *La vaccination en Officines,*
- *L'accès au médecin traitant en EHPAD.*

Monsieur Casimont a participé à deux rencontres en 2019.

2. *L'expérimentation d'organisations innovantes au niveau régional*

Le comité stratégique régional Article 51

L'article 51 est un dispositif visant à expérimenter des organisations innovantes faisant appel à des modes de financements et d'organisation inédits et dérogoratoires permettant de décloisonner le système de santé. Un comité stratégique régional mené par l'ARS, associe les acteurs de la région. Il est informé sur le cadre méthodologique proposé par l'ARS, contribue à la réflexion sur les critères et modalités de sélection des projets, contribue aux outils pour accompagner les acteurs et est informé sur les projets retenus, leur mise en œuvre et leur évaluation.

Monsieur Casimont a participé à deux rencontres en 2019.

3. *La formation des professionnels de santé*

Faire découvrir l'exercice libéral aux étudiants

Organisée par l'ARS, la Nuit de l'installation a pour objectif d'offrir des réponses concrètes aux interrogations des futurs professionnels sur l'installation en exercice libéral. Elle s'est déroulée à Angers et a réuni 161 étudiants de six professions (médecine, chirurgie dentaire, masso-kinésithérapie, orthophonie, sages-femmes et pédicure-podologie). Elle a permis d'échanger grâce à 4 tables rondes :

- S'installer aujourd'hui, quelles réalités ?
- Rémunération d'équipes coordonnées de professionnels libéraux, une révolution ?
- Quelles perspectives et quels nouveaux usages pour les professionnels de santé ?
- A quoi ça sert et pourquoi s'impliquer dans des CPTS ?

*Monsieur Casimont a participé à deux rencontres du comité de pilotage régional et Madame Pele a participé à deux rencontres du comité de pilotage du département de la Vendée.
Quatre membres de l'URPS étaient présents à l'événement en 2019.*

III. Informer et soutenir les nouveaux modes d'exercice coordonné

1. Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)

Afin d'assurer une meilleure coordination de leur action et participer à la structuration des parcours de santé et à la réalisation des objectifs du projet régional de santé, les professionnels de santé peuvent décider de se constituer en CPTS.

Avec la publication de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI), l'ARS a travaillé sur la gouvernance régionale pour le déploiement des CPTS en Pays de la Loire.

Le comité de suivi inter-URPS des CPTS

L'inter-URPS s'organise et se coordonne pour proposer un accompagnement aux professionnels qui souhaitent s'investir et formaliser une CPTS. En 2019, 11 projets étaient suivis lors des réunions inter-URPS auxquelles était présente un représentant de l'URPS.

2. Les équipes de soins primaires (ESP)

L'ESP CLAP (équipes de soins primaires coordonnées localement autour du patient) est un dispositif expérimental permettant aux professionnels de santé libéraux de premier recours de formaliser une coordination et d'initier des démarches d'exercice coordonné.

L'association ESP CLAP

Pilotée par l'URPS des infirmiers et l'URPS des médecins libéraux., elle réalise la gestion administrative et financière du dispositif.

Durant sa première année, l'assemblée était composée uniquement des URPS. Une assemblée générale extraordinaire a permis la création d'un second collège composé des professionnels exerçant en ESP CLAP. Le conseil d'administration accueille maintenant des membres de ce collège.

Par ailleurs, l'association a engagé avec le Département de Médecine Générale de la Faculté de Médecine de Nantes, l'ARS et la CPAM, un travail en collaboration sur l'évaluation du dispositif.

Au 19 Septembre 2019, 31 projets ont été portés à l'ARS.

Monsieur Casimont et Madame Schlawick ont participé aux deux assemblées générales de l'association et Monsieur Casimont a participé à quatre rencontres du conseil d'administration de la structure 2019.

3. Les dispositifs d'exercice coordonné au niveau départemental

Les Comités d'Accompagnement Territorial des Soins de premiers recours (CATS)

Les CATS soutiennent les porteurs de projets de dispositif d'exercice coordonné. Ils accompagnent l'élaboration du diagnostic, de l'étude de faisabilité, le montage du projet et sa mise en œuvre. Les représentations de l'URPS à ces instances sont gérées par les membres d'un même département.

Madame Martinez siège au CATS 44 et Madame Schlawick et Madame Martinez ont participé à trois rencontres en 2019. Cette année, ces rencontres ont permis d'échanger sur les projets et les évolutions des dispositifs suivants :

- *Les MSP de Guérande, Trignac, St Nazaire La Fontaine, Thouaré sur Loire, de Blain, Batz-sur-Mer, La Chapelle des Marais, Le Bignon, Divatte-sur-Loire, Le Chêne et le Roseau, Nantes Ouest, Nantes-Chantenay-Saint Anne,*
- *Le Cendre de Santé (CDS) polyvalent de Vue, Somed Nantes, A vos soins, Treillières, Montoir de Bretagne,*
- *Les CPTS de Pornic, Pays d'Ancenis,*
- *L'ESP CLAP de Villeneuve-en-Retz*

Monsieur Rousseau siège au CATS 72 et a participé à deux rencontres en 2019. Cette année, ces rencontres ont permis d'échanger sur les projets et les évolutions des dispositifs suivants :

- *Les CPTS de Beaumont sur Sarthe, du Maine,*
- *Le CDS de Marolles-les-Braults*
- *Les MSP de La Flèches, Coulaines, Allonnes,*
- *Les ESP CLAP de Lucé Santé, Lombron*

Madame Pele siège au CATS 85 et a participé à deux rencontre en 2019. Cette année, ces rencontres ont permis d'échanger sur les projets et les évolutions des dispositifs suivants :

- *Les ESP CLAP de Beaulieu sous la Roche, Saint Germain de Prinçay, Landeronde et Mareuil, Bournezeau, St Georges, La Guyonnière, Fontenay,*
- *Les MSP de Challans, Les Herbiers, Chavagne les Brouzils, Pouzauges,*
- *Les CPS Sud-Vendée, du Littoral, Montaigu*
- *Le CDS multi sites à Saint Hermine et Moutiers-les-Mauxfaits*

4. Les Plateformes de coordination

Les plateformes Territoriales d'Appui (PTA)

Ces dispositifs répondent à trois missions : appuyer et orienter les professionnels de santé dans le parcours du patient, appuyer à la coordination des parcours complexes, appuyer et être un outil au service des pratiques innovantes.

Un projet de PTA a été initié par l'URML, en Vendée. Une présentation de l'organisation de la structure, sa gouvernance, les outils utilisés et le budget prévisionnel, a eu lieu avec l'ensemble des membres vendéens des différentes URPS.

Madame Roy a participé à cette rencontre en 2019

5. Les rencontres des partenaires

La journée des acteurs de Santé en Pays de la Loire

Organisée par l'ARS régionale, cette rencontre a réuni autour de 500 acteurs de l'ensemble du champ de la santé (sanitaire, médico-social et prévention) pour échanger autour d'une démarche collaborative sur la question « Pourquoi et comment mieux travailler ensemble ? ». Les témoignages de projets mis en œuvre sur les territoires avec une coopération accrue entre professionnels, a permis d'enrichir les débats.

Monsieur Rousseau a participé à la rencontre.

IV. Développer l'utilisation de système d'information partagés

1. *Rencontre avec les partenaires*

1. Tour de France du numérique en Santé

L'URPS a répondu présent à l'invitation de Mr Coiplet pour participer à un temps d'échange avec Mr Pons et Mme Létourneau, responsable et délégué ministériels de la délégation du numérique en santé pour partager et débattre des grandes orientations stratégiques de la feuille de route du numérique en santé, annoncées par Mme Buzyn, et faire un point d'étape sur le programme opérationnel de transformation du numérique en santé.

Madame Vallon a participé à cette rencontre en 2019.

2. Déploiement régional du Dossier Médical Partagé et de la Messagerie Sécurisée de Santé

La CPAM a organisé une matinée de retours d'expérience autour du déploiement régional du Dossier Médical Partagé (DMP) et de la Messagerie Sécurisée de Santé (MSS), le 04 décembre 2019.

Madame Schlawick a participé à cette rencontre et est intervenue sur la table ronde « DMP : quelles bonnes pratiques pour améliorer le partage d'informations au service du parcours des patients ? »

V. Valoriser le rôle du Pédicure-Podologue dans l'offre de soins

1. *Dans le cadre du repérage des fragilités chez les personnes âgées*

En collaboration avec les URPS Infirmiers libéraux, pharmaciens, masseurs-kinésithérapeutes et orthoptistes des Pays de la Loire, accompagnées par le GRADeS Pays de la Loire, l'URPS a travaillé sur un projet e-Parcours, centré sur le repérage des fragilités et la facilitation du partage d'information entre les professionnels de différents secteurs d'activité. Ce travail ciblera les risques de chute, de dénutrition, de troubles visuels et de non-observance médicamenteuse, du repérage du patient à la mise en place d'une intervention multifactorielle personnalisée. Il s'agit donc de favoriser la coordination pluriprofessionnelle dans le cadre du parcours global du patient.

Ce projet recouvre plusieurs volets :

- Un volet numérique avec le déploiement d'une application numérique mobile à destination des professionnels de santé libéraux des Pays de la Loire permettant le repérage de 4 facteurs de fragilité.
- Un volet formation avec le renforcement des compétences des professionnels de santé sur le repérage et la prise en charge de la fragilité.
- Un volet parcours ; A la suite du repérage réalisé par un professionnel de santé, en fonction des risques identifiés, la personne âgée est orientée vers un parcours spécifique de prise en charge : chutes, dénutrition, troubles visuels et observance médicamenteuse avec des interventions personnalisées et pluriprofessionnelles.

2. *Dans le cadre du diagnostic d'une affection mycosique de l'ongle*

Les onychodystrophies sont une cause fréquente de consultation, avec une prévalence estimée à 4% de la population générale. L'origine fongique de la lésion est souvent surestimée par le patient et le médecin. En effet, 50% des onychodystrophes ne sont pas des mycoses. L'onychomycose est simple à traiter à condition d'en établir un diagnostic précis, basé sur des analyses mycologiques.

Or, une étude française de 2009 démontre qu'en cas de suspicion d'onychomycose, seuls 3% des patients bénéficient d'un prélèvement mycologique avant d'être traités.

L'URPS pédicures-podologues, en collaboration avec l'URPS des biologistes médicaux, travaille autour d'une expérimentation permettant la réalisation du prélèvement mycosique par les pédicures-podologues.